



Menu



20 Minutes TV



Se connecter avec Google



Actualité

Régions

Divertissement

Sp

Connectez-vous à 20 Minutes avec votre compte Google

Plus besoin de mémoriser vos mots de passe. Connexion simple, rapide et sécurisée.



Continuer



Actualité

Justice

Stéphane Plaza jugé pour violences : « J'aime les femmes, peut-être un peu trop », se défend l'animateur

PROCÈS · Stéphane Plaza était jugé ce jeudi au tribunal judiciaire de Paris, accusé par deux ex-compagnes de violences physiques et/ou psychologiques. Le parquet a requis 18 mois de prison avec sursis et 10.000 euros d'amende contre l'animateur

Les + lus Justice

1

RANCUNIER ?

Il envoie aux gendarmes qui lui ont sucré son permis une carte de Thaïlande

2

CONCURRENCE

Tout savoir sur DeepSeek, le ChatGPT chinois qui panique la tech américaine

3

SANTÉ PUBLIQUE

Un rappel massif de canettes et de bouteilles Coca-Cola lancé en Europe

Veillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

[Articles les + lus](#)

- L'animateur Stéphane Plaza était jugé ce jeudi pour des violences sur deux anciennes compagnes, accusations pour lesquelles il encourt dix ans de prison et 150.000 euros d'amende.
- En plus de violences physiques, Amandine, l'une des plaignantes qui a été en relation cinq ans avec la star de l'immobilier, a évoqué à la barre un climat d'emprise qui est monté crescendo. « C'était de pire en pire ».
- Le parquet a requis « une peine de 18 mois d'emprisonnement assortis en intégralité du sursis simple, l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes pendant trois ans » et une « amende de 10.000 euros ».



Ecouter cet article Stéphane Plaza jugé pour violences : « J'aime les fer 00:00

Au tribunal judiciaire de Paris,

C'est un peu agité, avec une voix forte mais précipitée, que Stéphane Plaza se défend à la barre. L'animateur de M6, jugé ce jeudi pour des violences sur deux anciennes compagnes, nie les faits qui lui sont reprochés. « C'est un acte involontaire, un accident malheureux », explique le prévenu, interrogé par le président. Il répond à des questions portant sur une blessure qu'il a infligée à l'une des deux plaignantes, Amandine. Elle a eu deux doigts luxés et un arrachement osseux après une dispute en avril 2022.

« Je ne dis pas que je ne lui ai pas fait mal », admet la star de télévision, qui met la blessure sur le dos de sa dyspraxie. Une maladie qui le rend maladroit, et à cause de laquelle il assure avoir déjà « cassé un doigt en disant

Ailleurs sur le Web

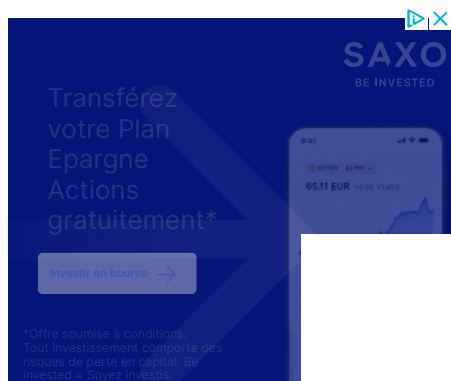
Carrefour Énergies | Sponsorisé

Panneaux solaires : 6110€ le 3 kWc tout compris

Association pour le Droit à Mourir da... | Sponsorisé

L'ADMD milite pour une fin de vie digne et paisible

bonjour », car elle l'empêche de « maîtriser [sa] force ». Une manière de minimiser l'acte, du moins le rendre involontaire.



« Je hurle de douleur, il continue »

La scène prend une tout autre tournure dans la bouche de la plaignante. Elle revient sur cet épisode de colère, pendant lequel Stéphane Plaza « sort de ses gonds ». Au fur et à mesure de la dispute, il devient de plus en plus proche physiquement. « Je sens ses postillons sur mon visage, je mets les mains devant ma poitrine » quand « il prend mon bras et claque avec un grand coup », se souvient Amandine. « Je hurle de douleur, il continue. J'ai complètement décroché, j'avais très mal, poursuit-elle à la barre. Je lui ai dit qu'il était le pire des hommes. »

D'après la plaignante, ça ne s'arrête pas là. Stéphane Plaza l'aurait ensuite plaquée contre le mur de la salle de bains, appuyant sur sa gorge à l'aide de son avant-bras. « Il l'étrangle », traduit son avocat, Benjamin Chouai, dans sa plaidoirie. L'animateur de 54 ans lui lance alors qu'il est « le roi de l'immobilier, le roi de M6 », et qu'elle va « comprendre ce que c'est souffrir ». « Je ne l'ai pas plaquée contre le mur », dément l'intéressé, sans nier ses derniers propos. Il affirme n'avoir pris connaissance que plus tard des blessures infligées. Il s'excuse par SMS, signant notamment : « l'homme le plus violent su



TOURISME • 6 janv. 2025

Que faire à Séville lors d'un grand week-end ?

En partenariat avec Hachette

monde ».

« Un certain climat s'instaure »

Il s'agit là du dernier et plus violent des épisodes relatés dans la salle d'audience ce jeudi. Des violences qui ont commencé par des remarques humiliantes. Comme lors d'un déplacement au [Maroc](#) pendant lequel Stéphane Plaza aurait présenté sa compagne d'alors comme une call-girl, un « cadeau » rapporté pour un homme dont l'identité fait débat. Une scène décrite comme particulièrement « gênante » par Emmanuelle Rivassoux, ancienne collaboratrice de Stéphane Plaza, présente lors du repas. L'animateur, comme depuis le début de l'affaire, nie ou invoque un humour lourd, gras, répétitif.

La première année de cette relation qui durera cinq ans, tout se passe bien. Puis « un certain climat s'instaure », quand l'animateur affirme à Amandine que « des gens sont jaloux » qu'il ne faut pas qu'elle parle de leur relation. En réalité, Stéphane Plaza est alors encore en couple avec une certaine Diane, « la seule avec qui j'ai envisagé un avenir », précise-t-il. Pendant sa relation avec Amandine, le climat d'emprise est arrivé crescendo. « C'est monté, et c'était de pire en pire, témoigne-t-elle à la barre. Il avait des comportements déviants, des crises de colère de plus en plus violentes ». « Elle aurait pu partir tout de suite », rétorque l'animateur, qui estime qu'on « ne peut pas détruire la vie d'un autre parce qu'on a souffert ».



« Je suis une flipette, un pétiochard »

Rejetant tout « rabaissement », Stéphane Plaza affirme au contraire avoir toujours mis Amandine « en avant ».

« Je suis une flipette, un pétiochard, un lâche. J'ai toujours tout fait pour aider les femmes, j'aime les femmes, peut-être un peu trop, je n'ai jamais été violent », argumente-t-il encore vis-à-vis des accusations de violences physiques. Un argument qui fait écho « aux dossiers de féminicides », envoie dans sa plaidoirie Louise Beriot, l'avocate de la deuxième plaignante, Paola.

Cette dernière a rencontré l'agent immobilier star sur le tournage de son émission *Recherche appartement ou maison* en 2021. Elle avait « un bon profil de mère célibataire et jolie, pétillante », explique une témoin, collaboratrice et compagne de Stéphane Plaza depuis 2018. Le prévenu admet avoir eu une relation d'environ un an avec elle mais ils ne sont pas alignés sur la nature de leurs rapports. Si lui soutient n'avoir vu Paola que dix fois sur un an, elle parle plutôt d'une trentaine de fois. La procureure le soupçonne de vouloir échapper à la circonstance aggravante du concubinage dans les faits de violence.

Souffler le chaud et le froid

Paola parle de deux morsures, que Stéphane Plaza nie en bloc. Mais surtout de dénigrement, d'humiliations,

donc de violences psychologiques. « Il soufflait le chaud et le froid », constate la procureure dans ses réquisitions. « Le matin il me dénigrait, le soir il était plus gentil et par messages aussi », explique la mère de famille, selon laquelle Stéphane Plaza voulait l'épouser et adopter ses enfants.

Des violences verbales soigneusement enregistrées par Paola à l'insu du prévenu pour « faire écouter à des proches », consciente que « ce n'était pas normal la façon dont il [lui] parlait », explique-t-elle. On y entend l'agent immobilier lui hurler notamment « c'est toi qui as de la chance d'être avec moi, c'est pas l'inverse ! ». Ou encore : « c'est pas digne d'une blonde de se foutre des gros nibars comme ça », après une opération mammaire que Paola affirme avoir faite pour « être à la hauteur de monsieur Plaza ». « Je préfère les petites poitrines », se défend Stéphane Plaza.



The image is a promotional graphic for Saxo Amundi. It features a blue banner with white stars at the top. Below the banner, the logos for Saxo and Amundi are displayed. The text reads: 'Investissez aux USA', 'Découvrez les ETF Amundi éligibles CTO et PEA sans frais à l'achat'. There is a blue button with the text 'Investir →'. At the bottom, there is a small disclaimer: '*Offre soumise à conditions. Tout investissement des risques de perte en capital. Be invested = t'.

« Victime, Stéphane Plaza ne l'est pas »

Le prévenu dénonce des accusations en « bande organisée ». Les deux plaignantes ont été en contact sur les réseaux sociaux, avec une troisième ancienne compagne du prévenu. Stéphane Plaza, à qui il n'est pas reproché d'avoir eu « jusqu'à six relations en même temps », rappelle le président, est donc persuadé d'être la victime d'une vendetta de femmes blessées et jalouses ligüées pour le faire tomber. « Victime, Stéphane Plaza

ne l'est pas, s'insurge la procureure, je ne peux pas cautionner un tel discours déresponsabilisant ». Elle relève au passage que l'intéressé « n'a pas eu un seul mot pour les victimes ». Jusqu'à la fin, il nie toute responsabilité et profite de ses dernières paroles pour déclarer qu'il veut « juste essayer de reprendre [sa] vie ». « Je suis vraiment innocent ».

Alors qu'il encourt dix ans de prison et 150.000 euros d'amende, le parquet a requis « une peine de 18 mois d'emprisonnement assortis en intégralité du sursis simple, l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes pendant trois ans » et une « amende de 10.000 euros ». Le jugement a été mis en délibéré au 18 février prochain.

À lire aussi

FAITES ENTRER L'ACCUSÉ

Quels sont les grands procès et jugements qui vont marquer l'année 2025 ?



TRIBUNAL

Stéphane Plaza « apte à comparaître » à son procès la semaine prochaine

[Justice](#)[Procès](#)[Stéphane Plaza](#)[M6](#)

Panneaux solaires : 6110€ le 3 kWc tout compris

Carrefour Énergies | Sponsorisé

L'ADMD milite pour une fin de vie digne et paisible

Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité | Sponsorisé

L'ADMD milite pour une fin de vie digne et paisible.

Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité | Sponsorisé